



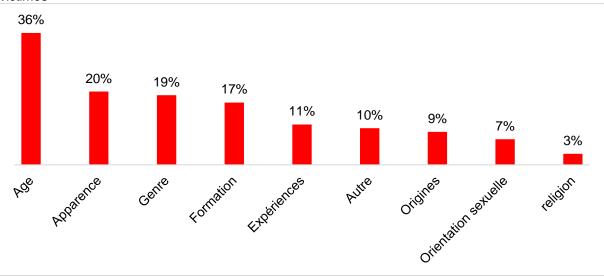
Plus d'un tiers des salariés Français déclare avoir été victime de discrimination au travail

- Un tiers des discriminés disent l'avoir été à cause de leur âge
- Les séniors seraient plus discriminés que les jeunes
- Les salariés du secteur de l'Informatique sont ceux qui se sentent les plus discriminés (47 %)

Nanterre – 4 septembre 2019 – D'après les résultats de <u>l'étude The Workforce View in Europe 2019</u> réalisée par ADP auprès de près de 10 000 actifs, plus d'un tiers (35 %) des 1 410 salariés français interrogés estime avoir été discriminé sur leur lieu de travail!

L'enquête révèle que l'âge serait le premier critère de traitement inéquitable en France, cité par plus d'un tiers des répondants qui se sont déjà sentis discriminés, suivi par le genre, le cursus, le parcours, l'apparence, l'origine ethnique et la religion qui sont également cités par les salariés.

Graphique – Les différentes formes de discrimination perçues par les salariés déclarant en avoir été victimes



Comme on peut l'imaginer, l'âge est plutôt un problème réservé aux aînés ; en effet, 22 % déclarent avoir été confrontés à ce problème contre 14 % des moins de 25 ans. Pour ces derniers, l'âge est aussi discriminant que leur apparence (14 %).

Informaticiens et artistes : des professions plus concernées

Au niveau des secteurs d'activité, certains semblent plus touchés que d'autres. Dans le secteur IT, où 47 % des salariés se sont sentis discriminés, 12 % l'ont été à cause de leur apparence et 11 % à cause de leur cursus de formation.

Dans le secteur culturel, 46 % des travailleurs déclarent avoir été victimes de discrimination, notamment à cause de leurs origines ethniques et de leur genre.

Une discrimination bien présente en Europe

A l'échelle européenne, les salariés Britanniques sont ceux qui se sont sentis les plus discriminés (38 %); suivent ensuite les Français (35 %) puis les Italiens (34 %). A contrario, seuls 18 % des Néerlandais déclarent avoir été victimes de discrimination au travail.

Même si le sentiment de discrimination demeure à des niveaux globalement importants en Europe (30 %), il est encourageant de constater une baisse de 4 % de la moyenne européenne par rapport à l'année dernière.

Carlos Fontelas De Carvalho, Président d'ADP en France et en Suisse, déclare : « Avec l'allongement de la durée de vie et le recul de l'âge de la retraite, nous voyons pour la première fois cinq générations travailler côte à côte dans nos entreprises. Pour les employeurs c'est une opportunité fantastique de tirer parti des compétences de toutes les classes d'âge et un vrai défi de gestion du capital humain de les faire travailler ensemble de la façon la plus efficiente possible.

Les inégalités de traitement liées à l'âge doivent être prises en compte par les employeurs - au même titre que les disparités salariales entre hommes et femmes qui sont désormais mesurées et encadrées par la loi. Pour y arriver, il est important que les entreprises puissent mettre en place des outils dédiés pour mesurer les différents écarts, de rémunération bien sûr, mais aussi en termes de formation ou d'évolution professionnelle. Le fait de constater certains écarts qui ne sont pas immédiatement visibles permet d'intervenir en amont ou encore de démontrer que ce qui peut parfois être ressenti n'est pas toujours conforme à la réalité des situations dans les organisations. ».

A propos de l'étude :

Le rapport « <u>The Workforce View in Europe 2019</u> » étudie les comportements et l'état d'esprit des salariés face au monde du travail actuel ainsi que leurs attentes vis-à-vis de leur futur environnement de travail. Les recherches ont été menées en octobre 2018 par Opinion Matters, agence indépendante d'études de marché. L'échantillon représente 10 585 salariés dans huit pays à travers l'Europe : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Espagne, Suisse et Royaume-Uni.

A propos d'ADP

Concevoir de meilleurs modes de travail grâce à des solutions à la pointe de la technologie, des services haut de gamme et des expériences uniques qui permettent aux collaborateurs d'atteindre pleinement leur potentiel. Ressources Humaines, gestion des talents, rémunération globale, paie et conformité, basées sur les données et conçues pour vos collaborateurs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fr.ADP.com

Service de presse ADP

Rumeur Publique

Marie Goislard - Tél : 01 55 74 52 33 Romain Spinazzé - Tél : 01 82 28 37 25

E-mail: adp@rumeurpublique.fr